

COMMUNIQUÉ

PUBLICATION IMMÉDIATE

OTTAWA – 13 juin 2008 : LE NOUVEAU PROJET DE LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR EXIGE UN EXAMEN ATTENTIF

Le projet de loi C 61, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, est vaste, compliqué et détaillé. En janvier 2008, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) a publié un énoncé intitulé « Approche canadienne du droit d'auteur à l'ère numérique ». L'un des points principaux de cet énoncé était le suivant : « Pour être compétitifs aux niveaux national et international, les chercheurs canadiens ont besoin d'un régime du droit d'auteur honnête et équilibré qui reconnaît l'importance des droits des utilisateurs. À l'ère numérique, les droits des utilisateurs ne doivent pas être limités ni réduits. »

L'énoncé de l'ABRC fait valoir les points suivants :

- L'utilisation équitable est cruciale à un régime honnête et équilibré du droit d'auteur. La réforme du droit d'auteur ne doit pas limiter ni réduire l'utilisation équitable.
- Une modification de la loi devrait garantir que l'utilisateur d'un ouvrage protégé par un droit d'auteur ne puisse subir de préjudices lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que l'usage qu'il en fait est équitable.
- Il devrait être permis de contourner les mesures qui empêchent l'accès ou la copie si le droit d'auteur n'est pas violé.
- La Loi sur le droit d'auteur doit être modifiée pour faire en sorte que l'utilisation du matériel public disponible sur Internet à des fins éducatives par les étudiants, les enseignants et les établissements d'enseignement, ne soit pas considérée comme une violation du droit d'auteur.

Nous sommes heureux que le projet de loi C 61 aborde la question de l'utilisation de l'Internet à des fins éducatives. Après une première lecture, nous craignons toutefois que le projet de loi puisse défaire l'équilibre difficilement établi dans la Loi sur le droit d'auteur. Par exemple, les propositions sur les mesures techniques pourraient limiter et restreindre indûment les droits des utilisateurs.

L'ABRC examinera le projet de loi plus attentivement dans les semaines à venir et elle présentera des mémoires aux ministres de l'Industrie et du Patrimoine canadien au cours de l'été.

L'ABRC est l'organisme chef de file des bibliothèques de recherche du Canada. Ses membres sont les 27 grandes bibliothèques de recherche universitaire dans tout le Canada, Bibliothèque et Archives Canada, l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST) et la Bibliothèque du Parlement. Les membres de l'ABRC sont les piliers des fonds intellectuels du Canada dans toutes les disciplines.

Renseignements :

K. Mark Haslett
Président, Comité du droit d'auteur de l'ABRC
mhaslett@library.uwaterloo.ca
(519) 888-4567 x33568

Brent Roe
Directeur général, ABRC
carl@uottawa.ca
(613) 562-5385